

Délibération DEL-CC-2026-153

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 28 AVRIL 2026

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (69 dont 1 suppléant) : Emmanuelle MENARD, Pascal LAGOGUEE, Yves CHOUTEAU, Roland MOREAU, Sylvie BAZANTAY, Dany GRELLIER, Jérôme BARON, Magali HERISSE, Johnny BROSSEAU, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Philippe BARON, Bruno BODIN, Pierre BUREAU, Sophie BESNARD, Cécile VRIGNAUD, Denis PRISSET, Christine SOULARD, Jean-Claude METAIS, Chantal APPARAILLY, Jean-Baptiste FORTIN, Rodolphe ROUE, Serge BOUJU, Philippe AUDUREAU, Jean-François PAULET, Jean-Marc BERNARD, Christophe GODET, Frédéric BARANGER, Dominique BAUDOUIN, Olivia BAUDRY, Bérangère BAZANTAY, Audrey BELAUD, Jacques BELIARD, Patrice BOCHE, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Edward BURON, Yannick CHARRIER, Olivier DOYEN, Michel-Pierre DUBOIS, Florence ERISSE, Pascale FERCHAUD, Sylvie FOUILLET, Maryline GABORIEAU, Vianney GARREAU, Virginie GIL, Laurent GOBIN, Aurélie GREGOIRE, Etienne HUCAULT, Benjamin HUVELIN, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Joël MICHENEAU, Jean-Michel MONNEAU, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Luc POIROT, Elina PREAULT, Cédric RAFFIN, Thomas RICARD, Séverine ROBIN, Nathalie ROUSSELOT, Damien SIMONNEAU, Malvina TALBOT, Antoine TRANCHET, Véronique VILLEMONTAIX, Cédric VION, Jean-Michel MONNEAU (suppléant de Dominique MALLAISE).

Pouvoirs (4) : Sandra CAILTON pouvoir à Yannick CHARRIER, Annie MORIN pouvoir à Emmanuelle MENARD, Karine PIED pouvoir à Aurélie GREGOIRE, Patricia YOU pouvoir à Vianney GARREAU.

Absents (6) : Nathalie BERNARD, Sandra CAILTON, Annie MORIN, Karine PIED, Anne-Marie POITOU, Patricia YOU.

Date de convocation : 16-04-2026

Secrétaire de séance : Magali HERISSE.

DEVELOPPEMENT DURABLE - ENVIRONNEMENT

Association "Bocage Pays Branché" : désignation des représentants au conseil d'administration

Vu l'article 8 des statuts de l'Association « Bocage Pays Branché », relatif à la composition du Conseil d'Administration ;

Vu la compétence supplémentaire « Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

La communauté d'agglomération porte la politique de mise en valeur et de préservation du paysage du Bocage ; pour laquelle l'association Bocage Pays Branché mène depuis plusieurs années des programmes d'actions et une mission d'appui aux communes du territoire participant de cette politique, notamment au moyen de conventions d'objectifs pluriannuelles.

A la demande de la Présidente, et à l'unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

Conformément aux statuts de l'association, il est nécessaire de désigner 2 représentants de la Communauté d'Agglomération pour siéger au Conseil d'Administration de l'association.

REPRESENTANTS ASSOCIATION BOCAGE PAYS BRANCHE	
CANDIDATS	
1	Dany GRELLIER
	Pierre MORIN
2	Jérôme BARON
	Pierre MORIN

Election du premier représentant au conseil d'administration de l'association « Bocage Pays Branché » :

Nombre de votants	72
A déduire Abstention	1
Suffrages exprimés	72
Majorité absolue requise	37

Résultats :

- Monsieur Pierre MORIN : 3
- Monsieur Dany GRELLIER : 69

Election du second représentant au conseil d'administration de l'association « Bocage Pays Branché » :

Nombre de votants	72
A déduire Abstention	1
Suffrages exprimés	72
Majorité absolue requise	37

Résultats :

- Monsieur Pierre MORIN : 3
- Monsieur Jérôme BARON : 69

Le conseil communautaire est invité à :

- **désigner les membres du conseil suivants en qualité de représentants de l'Agglo2B au conseil d'administration de l'association Bocage Pays Branché :**

REPRESENTANTS ASSOCIATION BOCAGE PAYS BRANCHE	
1	Dany GRELLIER
2	Jérôme BARON

- **autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Transmis en préfecture le 07 MAI 2026

Notifié ou publié le 07 MAI 2026

La Présidente,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

Pour extrait conforme,
La Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Emmanuelle MENARD,



